

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2011

---

INSTAURATION D'UNE ÉPREUVE DE "FORMATION AUX PREMIERS SECOURS"  
AU BREVET DES COLLÈGES - (n° 3691)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par  
M. Féron

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

Au premier alinéa des articles L. 373-1 et L. 374-1 du code de l'éducation, le mot :  
« trois » est remplacé par le mot : « quatre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination concernant l'application de l'article 1er de la proposition de loi en Polynésie et Nouvelle-Calédonie.